



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine à 10:00 h, ce jeudi le quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt et quatre, à laquelle sont présents Messieurs,

- Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac
- Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant - Ville de Delson
- Frédéric Galantai, Maire - Ville de La Prairie
- Michel Leblanc, Maire-suppléant - Ville de Sainte-Catherine

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Jean-Claude Boyer, Maire de la Ville de Saint-Constant.

24-04-33

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant un item sur l'analyse des réseaux locaux et résumé comme suit:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 mars 2024
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mars 2024.
- 5.- Dépôt du rapport financier 2023.
- 6.- Mandat pour une étude Hazop
- 7.- Mandat INRP et l'IQEA
- 8.- Mandat pour la mise à jour de TAREP
- 9.- Embauche d'un mécanicien.
- 10- Présentation du rapport d'Aquatech annuel 2023 et février 2024.
- 11- Varia
- 12- Question du public
- 13- Levée de l'assemblée.

24-04-34

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 7 MARS 2024.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2024.

24-04-35

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement :

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 347,262.11\$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 64,107.56\$ pour un montant total de 411,369.67\$.

24-04-36

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mars 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-04-37

RÉCEPTION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023.

Le Secrétaire-trésorier soumet au Conseil les lettres de l'auditeur comptable concernant la mission d'audit, la planification et la constatation. Le Secrétaire-trésorier présente pour dépôt le rapport financier de la Régie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport du Vérificateur préparé et commenté par la firme d'expert comptable MPA, inc. , conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes.

Le Conseil d'administration ayant pris connaissance de l'exposé du rapport financier 2023, ainsi que les lettres et le rapport du vérificateur à cet effet.

Le Conseil approuve le rapport financier 2023 et demande que lesdits rapports soient déposés au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi que parmi les archives de la Régie.

24-04-38

MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE HAZOP POUR LE PROJET DE BIO MÉTHANISATION.

Considérant que suivant la réfection de l'usine de bio méthanisation , il y a lieu de procéder à une étude portant sur la sécurité et l'évaluation des risques associés au procédé et à son exploitation.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalisis afin de compléter la réalisation d'une études Hhazop et ce pour un montant de \$ 21,740.00 plus taxes, selon l'offre de services datée du 11 mars 2024.

24-04-39

MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2023 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Frédéric Galantai et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

24-04-40

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalisis afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2023 et la déclaration provincial de l'IQEA et ce pour un montant de \$ 10,345.00 plus taxes, incluant un volet pour une quantification des nouvelles données sur les GES selon l'offre de services datée du 11 mars 2024.

MANDAT A LA FIRME ATKINSRÉALIS CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour complète de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour sommaire de la méthode TAREP soit effectuée.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme AtkinsRéalisis pour un montant maximal de 10,295 \$, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 11 mars 2024.

24-04-41

EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN D'ENTRETIEN.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie désire procéder à l'embauche d'un mécanicien afin d'assurer la pérennité des installations existantes et l'entretien nouveaux équipements.

ATTENDU QUE la RAEBL a procédé à un appel de candidatures sur site d'emplois et que suite au processus d'évaluation M. Alexandre Asselin est le candidat retenu par un comité de sélection.

ATTENDU QUE l'employé sera sous la responsabilité du Directeur de l'exploitation..

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration procède à l'embauche de M. Alexandre Asselin, à titre de mécanicien d'entretien, selon les termes et conditions mentionnés au contrat d'emploi.

24-04-42

RAPPORT D'EXPLOITATION ANNUEL 2023 ET FEVRIER 2024.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation annuel 2023 et février 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

QUESTION DU PUBLIC.

M. Caron et M. Vachon pose diverses questions sur des items figurant à l'ordre du jour de la présente séance et autres sujets.

24 -04-44 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte , appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement :

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Jean-Claude Boyer, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1824